

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 12/2026**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

*Date de convocation : le 28 mai 2026*

**Nombre de membres :**  
en exercice : 80  
présents : 63  
votants : 67  
pouvoirs : 4

**Objet : Délégations générales au Président**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Nicolas DURLICQ, Nadine BONDON, Olivier MACAUD, Nelly GAUTHIER, Alain DESTREGUIL, Jean-Pierre CARTON, Florian MARCHAIS, Stéphane GOMEZ, Sylvie BARDEY, Béatrice AUDEBERT, Laurence HARM, Thierry LEON, Cécile DAUGAS, Géraldine CUSSAC, Thierry AUDEBERT, Aurélien BOSSE, Régis MASSIAS, Patrice SALLAFRANQUE, David THEILLET, Sylvie AVIGNON, Alexandre BOULOUMOU, Nicole RAMBAUD, Florence FELLER, Christine BOUCHERIE, Sylvie PAPILLON, Véronique LAPREE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL, Marine MONGET, Jean-François BON, Mathieu BOURRIER, Eric OSSWALD, Pascal LAVERGNE, Philippe SOULISSE, Eric LE GALL, Patrick SOITEL, Jannick RICHARD, Eric LOUGE, Marie-Line CHEMINADE, Charlotte TOUSSAINT, Joël TERRIEN (mandataire de Francis GRELLIER), Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ (mandataire de Bruno DRAPRON), Ammar BERDAÏ, Jean-Charles LANGLAIS, Ludovic NORIGEON, Romain ROUAN (mandataire de Anaïs MORICET), Christophe CUISINIER, Alain GUERIN, Christian BARBIER, Christine MILLERAND (mandataire de Laurent MICHAUD), Chantal GORNET, Gérard BOUTON, , Bruno TAPON Sylvie LIMOGES, Louissette ROLLAND, Stanislas CAILLAUD, Christian GUILLON, Armelle BATARD, Angélique GRIMARD, Jean GEAY.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Laurent MICHAUD (pouvoir à Christine MILLERAND), Francis GRELLIER (pouvoir à Joël TERRIEN), Thierry MALLARD, Philippe CHASSERIAU, Anaïs MORICET (pouvoir à Romain ROUAN), Jean-Yves CORNET, Christelle BASSO-FIN, Jean-Yves DRUGEON, Bruno DRAPRON (pouvoir à Pierre DIETZ), Jean-Luc VARANCEAU.

**Secrétaire de séance : Marie-Line CHEMINADE**

Le Président expose

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-10 et L. 5711-1 ;

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut procéder à des délégations au Président pour la durée de son mandat pour :

Le 10/06/2026

Application au site E-legalite.com

- prendre toute décision concernant la préparation et le règlement des marchés et des accords concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de décider de la sous-location d'une surface au sein du siège du Syndicat pour une durée ne pouvant dépasser 12 ans et en fixer le prix ;
- de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de mettre à la réforme et décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- d'intenter, au nom du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, les actions en justice ou de défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui ;
- de régler les conséquences dommageables d'accident dans lequel serait impliqué un véhicule de service dans la limite de 2 000 € ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical, soit pour un montant maximal de 400 000 €.

En cas d'empêchement du Président, ces décisions seront subdéléguées, dans l'ordre du tableau, aux Vice-Présidents désignés le jour des élections en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

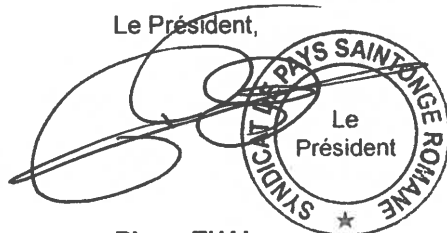
Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- délègue au Président les attributions mentionnées ci-dessus.

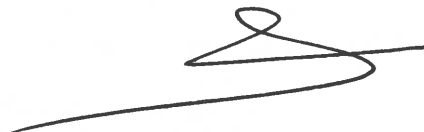
Fait et délibéré le 03 juin 2026

Le Président,



Pierre TUAL

Le secrétaire de séance



Marie-Line CHEMINADE

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 13/2026**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 28 mai 2026

**Nombre de membres :**  
en exercice : 80  
présents : 62  
votants : 66  
pouvoirs : 4

**Objet : Délégations au Bureau d'attribution  
du Comité Syndical**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Nicolas DURLICQ, Nadine BONDON, Olivier MACAUD, Nelly GAUTHIER, Alain DESTREGUIL, Jean-Pierre CARTON, Florian MARCHAIS, Stéphane GOMEZ, Sylvie BARDEY, Béatrice AUDEBERT, Laurence HARM, Thierry LEON, Cécile DAUGAS, Géraldine CUSSAC, Thierry AUDEBERT, Aurélien BOSSE, Régis MASSIAS, Patrice SALLAFRANQUE, David THEILLET, Sylvie AVIGNON, Alexandre BOULOUMOU, Nicole RAMBAUD, Florence FELLER, Christine BOUCHERIE, Sylvie PAPILLON, Véronique LAPREE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL, Marine MONGET, Jean-François BON, Mathieu BOURRIER, Eric OSSWALD, Pascal LAVERGNE, Philippe SOULISSE, Eric LE GALL, Patrick SOITEL, Jannick RICHARD, Eric LOUGE, Marie-Line CHEMINADE, Joël TERRIEN (mandataire de Francis GRELLIER), Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ (mandataire de Bruno DRAPRON), Ammar BERDAÏ, Jean-Charles LANGLAIS, Ludovic NORIGEON, Romain ROUAN (mandataire de Anaïs MORICET), Christophe CUISINIER, Alain GUERIN, Christian BARBIER, Christine MILLERAND (mandataire de Laurent MICHAUD), Chantal GORNET, Gérard BOUTON, , Bruno TAPON Sylvie LIMOGES, Louissette ROLLAND, Stanislas CAILLAUD, Christian GUILLON, Armelle BATARD, Angélique GRIMARD, Jean GEAY.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Laurent MICHAUD (pouvoir à Christine MILLERAND), Francis GRELLIER (pouvoir à Joël TERRIEN), Thierry MALLARD, Philippe CHASSERIAU, Anaïs MORICET (pouvoir à Romain ROUAN), Jean-Yves CORNET, Christelle BASSO-FIN, Jean-Yves DRUGEON, Bruno DRAPRON (pouvoir à Pierre DIETZ), Jean-Luc VARANCEAU.

**Secrétaire de séance : Marie-Line CHEMINADE**

Le Président expose

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son articles L.5211-10 et L. 5711-1 ;

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

En cas d'empêchement du Président, ces décisions seront subdéléguées, dans l'ordre du tableau, aux Vice-Présidents désignés le jour des élections en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

**Vu** le Code de l'urbanisme, notamment les articles L132-9, L153-16 et R153-4.

Le Pays de Saintonge Romane, en sa qualité d'établissement public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale est associé aux procédures d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (article L.132-9 du code de l'urbanisme). La procédure d'association prévoit la production d'un avis sur les projets de PLU arrêtés ; avis produit par délibération dans un délai de 90 jours à compter de la saisine (au-delà de quoi, en l'absence de réponse, l'avis est réputé favorable).

La procédure mise en place par le Pays s'articule sur :

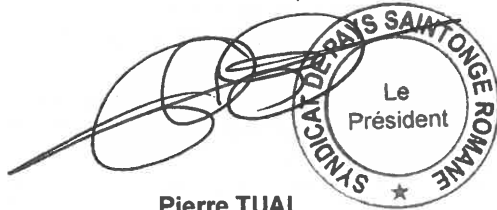
- la commission SCoT- Urbanisme qui procède à l'examen des projets de PLU arrêtés en s'appuyant sur les éléments du projet de SCoT (PADD et DOO : trame agri-éco-paysagère, organisation multipolaire du territoire, orientations économiques et résidentielles, gestion environnementale) ;
- et une délégation de délibération du Comité Syndical au Bureau (conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour optimiser les délais d'instruction et d'examen. Il est proposé de reconduire cette délégation de délibération du Comité Syndical au Bureau, étant entendu que toute délibération du Bureau fera l'objet d'une information auprès des délégués du Pays lors de la réunion suivante du Comité Syndical.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- donne délégation de délibération au Bureau du Syndicat Mixte, pour les avis portant sur les projets de documents d'urbanisme arrêtés et d'autoriser le Président à conduire les démarches et signer les pièces nécessaires.

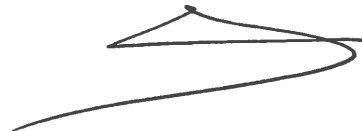
Fait et délibéré le 03 juin 2026

Le Président,



Pierre TUAL

Le secrétaire de séance



Marie-Line CHEMINADE

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 14/2026**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

*Date de convocation : le 28 mai 2026*

**Nombre de membres :**

en exercice : 80  
présents : 63  
votants : 67  
pouvoirs : 4

**Objet : Renouvellement de l'adhésion à la Fédération  
Nationale des SCoT et désignation des représentants**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Nicolas DURLICQ, Nadine BONDON, Olivier MACAUD, Nelly GAUTHIER, Alain DESTREGUIL, Jean-Pierre CARTON, Florian MARCHAIS, Stéphane GOMEZ, Sylvie BARDEY, Béatrice AUDEBERT, Laurence HARM, Thierry LEON, Cécile DAUGAS, Géraldine CUSSAC, Thierry AUDEBERT, Aurélien BOSSE, Régis MASSIAS, Patrice SALLAFRANQUE, David THEILLET, Sylvie AVIGNON, Alexandre BOULOUMOU, Nicole RAMBAUD, Florence FELLER, Christine BOUCHERIE, Sylvie PAPILLON, Véronique LAPREE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL, Marine MONGET, Jean-François BON, Mathieu BOURRIER, Eric OSSWALD, Pascal LAVERGNE, Philippe SOULISSE, Eric LE GALL, Patrick SOITEL, Jannick RICHARD, Eric LOUGE, Marie-Line CHEMINADE, Joël TERRIEN (mandataire de Francis GRELLIER), Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ (mandataire de Bruno DRAPRON), Ammar BERDAÏ, Jean-Charles LANGLAIS, Ludovic NORIGEON, Romain ROUAN (mandataire de Anaïs MORICET), Christophe CUISINIER, Alain GUERIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Christine MILLERAND (mandataire de Laurent MICHAUD), Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Bruno TAPON Sylvie LIMOGES, Louise ROLLAND, Stanislas CAILLAUD, Christian GUILLON, Armelle BATARD, Angélique GRIMARD, Jean GEAY.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Laurent MICHAUD (pouvoir à Christine MILLERAND), Francis GRELLIER (pouvoir à Joël TERRIEN), Thierry MALLARD, Philippe CHASSERIAU, Anaïs MORICET (pouvoir à Romain ROUAN), Jean-Yves CORNET, Christelle BASSO-FIN, Jean-Yves DRUGEON, Bruno DRAPRON (pouvoir à Pierre DIETZ), Jean-Luc VARANCEAU.

**Secrétaire de séance : Marie-Line CHEMINADE**

Le Président expose

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, article L. 5711-1 et suivants,  
**Vu** le Code de l'urbanisme, article L. 143-16,  
**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,  
**Vu** les statuts de la Fédération nationale des SCoT,

La Fédération nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des Schémas de Cohérence Territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

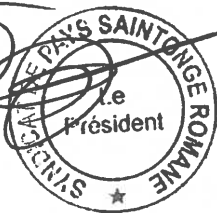
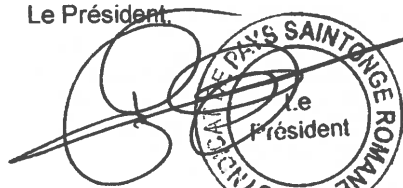
- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres).
- d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- renouvèle son adhésion pour l'année 2026 à la Fédération nationale des SCoT et d'acquiesce de la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des SCoT, correspondant à une cotisation de 0,01 € par habitant,
- désigne Monsieur Philippe SOULISSE comme représentant titulaire du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane à l'Assemblée Générale de la Fédération nationale des SCoT et Monsieur Stanislas CAILLAUD comme suppléant,
- désigne Aurélien DURAND comme représentant technique de du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane à la Conférence technique de la Fédération nationale des SCoT.

Fait et délibéré le 03 juin 2026

Le Président,



Pierre TUAL

Le secrétaire de séance



Marie-Line CHEMINADE

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 15/2026**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

*Date de convocation : le 28 mai 2026*

**Nombre de membres :**

en exercice : 80  
présents : 63  
votants : 67  
pouvoirs : 4

**Objet : Délégations des représentants du Pays  
auprès des organisations extérieures**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Nicolas DURLICQ, Nadine BONDON, Olivier MACAUD, Nelly GAUTHIER, Alain DESTREGUIL, Jean-Pierre CARTON, Florian MARCHAIS, Stéphane GOMEZ, Sylvie BARDEY, Béatrice AUDEBERT, Laurence BOSSE, Régis MASSIAS, Patrice SALLAFRANQUE, David THEILLET, Sylvie AVIGNON, Alexandre BOULOUMOU, Nicole RAMBAUD, Florence FELLER, Christine BOUCHERIE, Sylvie PAPILLON, Véronique LAPREE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL, Marine MONGET, Jean-François BON, Mathieu BOURRIER, Eric OSSWALD, Pascal LAVERGNE, Philippe SOULISSE, Eric LE GALL, Patrick SOITEL, Jannick RICHARD, Eric LOUGE, Marie-Line CHEMINADE, Joël TERRIEN (mandataire de Francis GRELLIER), Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ (mandataire de Bruno DRAPRON), Ammar BERDAÏ, Jean-Charles LANGLAIS, Ludovic NORIGEON, Romain ROUAN (mandataire de Anaïs MORICET), Christophe CUISINIER, Alain GUERIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Christine MILLERAND (mandataire de Laurent MICHAUD), Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Bruno TAPON Sylvie LIMOGES, Louissette ROLLAND, Stanislas CAILLAUD, Christian GUILLON, Armelle BATARD, Angélique GRIMARD, Jean GEAY.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Laurent MICHAUD (pouvoir à Christine MILLERAND), Francis GRELLIER (pouvoir à Joël TERRIEN), Thierry MALLARD, Philippe CHASSERIAU, Anaïs MORICET (pouvoir à Romain ROUAN), Jean-Yves CORNET, Christelle BASSO-FIN, Jean-Yves DRUGEON, Bruno DRAPRON (pouvoir à Pierre DIETZ), Jean-Luc VARANCEAU.

**Secrétaire de séance : Marie-Line CHEMINADE**

Le Président expose

**Vu** le Code Général des Collectivités ;

**Vu** les statuts du Pays de Saintonge Romane validés par arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2025, ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de désigner des membres représentants du Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane auprès des organisme cités ci-après pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires ;

Le Président propose de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants pour représenter le Pays de Saintonge Romane auprès des organisations extérieures.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Concernant l'administration générale du Pays, désigne :

- Madame Sylvie BARDEY (Corme-Royal) en tant que représentante titulaire auprès du CNAS
- Monsieur Patrice SALLAFRANQUE (La Chapelle-des-Pot) en tant que représentant suppléant auprès du CNAS
  
- Monsieur Pierre DIETZ (Saintes) en tant que représentant titulaire auprès de l'ANPP
- Monsieur Philippe SOULISSE (Rioux) en tant que représentant suppléant auprès de l'ANPP

Concernant l'aménagement, désigne :

- Monsieur Pierre DIETZ (Saintes) en tant que représentant titulaire auprès de Géo 17
- Monsieur Pierre TUAL (Pisany) en tant que représentant suppléant auprès de Géo 17
  
- Monsieur Philippe ROUET (Montils) en tant que représentant titulaire auprès de l'EPTB Charente
- Monsieur BOULOUMOU (La Vallée) en tant que représentant suppléant auprès de l'EPTB Charente

Concernant le tourisme et la culture, désigne :


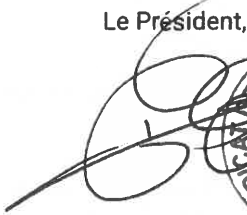
- Monsieur Philippe SOULISSE (Rioux) en tant que représentant titulaire auprès de l'association Les Savoir-Faire du Cognac
- Monsieur Romain ROUAN (Saint-Georges-des-Coteaux) en tant que représentant suppléant auprès de l'association Les Savoir-Faire du Cognac

Concernant les Fonds Européens, désigne :

- Monsieur Stanislas CAILLAUD (Trizay) en tant que représentant titulaire auprès de LEADER France
- Monsieur Pascal LAVERGNE (Rétaud) en tant que représentant suppléant auprès de LEADER France

Fait et délibéré le 03 juin 2026


Le Président,



The stamp is circular with the text "PAYS SAINTONGE ROMANE" around the top edge and "SYNDICAT" around the bottom edge. In the center, it says "Le Président" with a small star below it.

**Pierre TUAL**

Le secrétaire de séance



**Marie-Line CHEMINADE**

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 16/2026**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

*Date de convocation : le 28 mai 2026*

**Nombre de membres :**  
en exercice : 80  
présents : 64  
votants : 68  
pouvoirs : 4

**Objet : Constitution des différentes commissions  
du Pays de Saintonge Romane**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Nicolas DURLICQ, Nadine BONDON, Olivier MACAUD, Nelly GAUTHIER, Alain DESTREGUIL, Jean-Pierre CARTON, Florian MARCHAIS, Stéphane GOMEZ, Sylvie BARDEY, Béatrice AUDEBERT, Laurence HARM, Thierry LEON, Cécile DAUGAS, Géraldine CUSSAC, Thierry AUDEBERT, Aurélien BOSSE, Régis MASSIAS, Patrice SALLAFRANQUE, David THEILLET, Sylvie AVIGNON, Alexandre BOULOUMOU, Nicole RAMBAUD, Florence FELLER, Christine BOUCHERIE, Sylvie PAPILLON, Véronique LAPREE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL, Marine MONGET, Jean-François BON, Mathieu BOURRIER, Eric OSSWALD, Pascal LAVERGNE, Philippe SOULISSE, Eric LE GALL, Patrick SOITEL, Jannick RICHARD, Eric LOUGE, Marie-Line CHEMINADE, Charlotte TOUSSAINT, Joël TERRIEN (mandataire de Francis GRELLIER), Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ (mandataire de Bruno DRAPRON), Ammar BERDAÏ, Jean-Charles LANGLAIS, Ludovic NORIGEON, Romain ROUAN (mandataire de Anaïs MORICET), Christophe CUISINIER, Alain GUERIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Christine MILLERAND (mandataire de Laurent MICHAUD), Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Bruno TAPON, Sylvie LIMOGES, Louissette ROLLAND, Stanislas CAILLAUD, Christian GUILLON, Armelle BATARD, Angélique GRIMARD, Jean GEAY.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Laurent MICHAUD (pouvoir à Christine MILLERAND), Francis GRELLIER (pouvoir à Joël TERRIEN), Thierry MALLARD, Philippe CHASSERIAU, Anaïs MORICET (pouvoir à Romain ROUAN), Jean-Yves CORNET, Christelle BASSO-FIN, Jean-Yves DRUGEON, Bruno DRAPRON (pouvoir à Pierre DIETZ), Jean-Luc VARANCEAU.

**Secrétaire de séance : Marie-Line CHEMINADE**

Le Président expose

**Vu** le Code Général des Collectivités ;

**Vu** les statuts du Pays de Saintonge Romane validés par arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2025, notamment les articles 2.1 et 2. relatifs aux compétences exercées ;

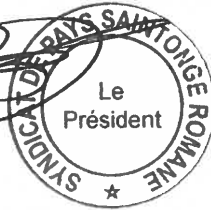

**Considérant** que le rôle des commissions thématiques est d'assurer conseil et avis auprès du Bureau et du Comité Syndical ;

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide la suppression des Commissions :
  - Agriculture-Environnement
  - Culture, Patrimoine, Animation
- conserve les Commissions :
  - SCoT, Urbanisme et Aménagement Durable
  - SIG

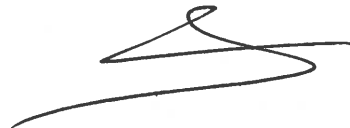
Fait et délibéré le 03 juin 2026

Le Président,



**Pierre TUAL**

Le secrétaire de séance



**Marie-Line CHEMINADE**

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 17/2026**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le dix neuf mai à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

*Date de convocation : le 28 mai 2026*

**Nombre de membres :**  
en exercice : 80  
présents : 64  
votants : 68  
pouvoirs : 4

**Objet : Indemnité de mandats des membres du Bureau**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Nicolas DURLICQ, Nadine BONDON, Olivier MACAUD, Nelly GAUTHIER, Alain DESTREGUIL, Jean-Pierre CARTON, Florian MARCHAIS, Stéphane GOMEZ, Sylvie BARDEY, Béatrice AUDEBERT, Laurence HARM, Thierry LEON, Cécile DAUGAS, Géraldine CUSSAC, Thierry AUDEBERT, Aurélien BOSSE, Régis MASSIAS, Patrice SALLAFRANQUE, David THEILLET, Sylvie AVIGNON, Alexandre BOULOUMOU, Nicole RAMBAUD, Florence FELLER, Christine BOUCHERIE, Sylvie PAPIILLON, Véronique LAPREE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL, Marine MONGET, Jean-François BON, Mathieu BOURRIER, Eric OSSWALD, Pascal LAVERGNE, Philippe SOULISSE, Eric LE GALL, Patrick SOITEL, Jannick RICHARD, Eric LOUGE, Marie-Line CHEMINADE, Charlotte TOUSSAINT, Joël TERRIEN (mandataire de Francis GRELLIER), Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ (mandataire de Bruno DRAPRON), Ammar BERDAÏ, Jean-Charles LANGLAIS, Ludovic NORIGEON, Romain ROUAN (mandataire de Anaïs MORICET), Christophe CUISINIER, Alain GUERIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Christine MILLERAND (mandataire de Laurent MICHAUD), Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Bruno TAPON, Sylvie LIMOGE, Louise ROLLAND, Stanislas CAILLAUD, Christian GUILLON, Armelle BATARD, Angélique GRIMARD, Jean GEAY.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Laurent MICHAUD (pouvoir à Christine MILLERAND), Francis GRELLIER (pouvoir à Joël TERRIEN), Thierry MALLARD, Philippe CHASSERIAU, Anaïs MORICET (pouvoir à Romain ROUAN), Jean-Yves CORNET, Christelle BASSO-FIN, Jean-Yves DRUGEON, Bruno DRAPRON (pouvoir à Pierre DIETZ), Jean-Luc VARANCEAU.

**Secrétaire de séance : Marie-Line CHEMINADE**

Le Président expose

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-12, L.5711-1 et R.5212-1 ;

**Vu** le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonction des Présidents et des Vice-Présidents des EPCI ;

**Considérant** que les indemnités de fonction des élus sont calculées à partir de la catégorie d'établissement (nombre d'habitants) et d'un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Considérant** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**Considérant** le refus déclaré du 2<sup>ème</sup> Vice-président de percevoir une indemnité de fonctions pour les délégations en matière financière qu'il a reçues.


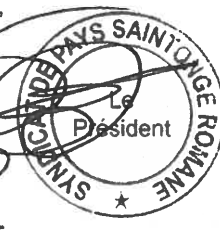
**Concernant** le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, ces indemnités portent uniquement le Président et les Vice-Présidents avec délégation. Le taux maximum applicable au Président est de 29.53 % et de 11.81 % aux Vice-Présidents.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide pour le Président que le taux applicable est de 18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- décide pour les Vice-Présidents que le taux applicable est de 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré le 3 juin 2026

Le Président,

  
  
Pierre TUAL

Le secrétaire de séance



Marie-Line CHEMINADE

## Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions des élu-es

Annexe à la délibération n° CS 17 / 2026 en date du 3 juin 2026

Population totale : 97 006 habitants

### Indemnités maximales :

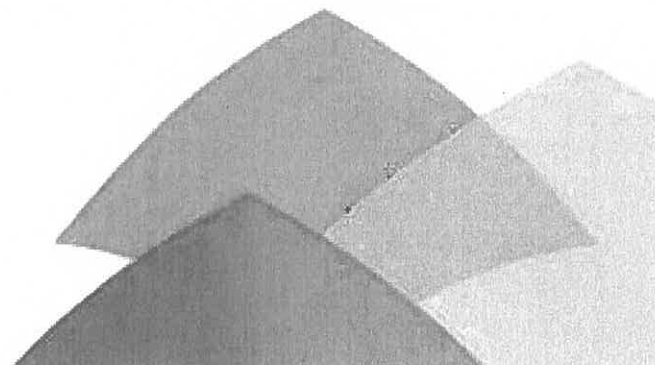
### Montants mensuels

Président·e :	29.53 %	1 213,84 €
Vice-président·es : 11.81 % X 4 Vice-président·es =	47,24 %	1 941,80 €
<b>Totaux :</b>	<b>76,77 %</b>	<b>3 155,64 €</b>

**Enveloppe totale maximale mensuelle : 3 155,64€**

### TAUX D'INDEMNITES VOTES :

Fonction	Taux de l'indice brut terminal	Montant mensuel Brut des indemnités
Président·e	18,00%	739,89 €
1 <sup>er</sup> e Vice-Président·e	8,00%	328,84 €
2 <sup>ème</sup> Vice-Président·e	0,00%	- €
3 <sup>ème</sup> Vice-Président·e	8,00%	328,84 €
4 <sup>ème</sup> Vice-Président·e	8,00%	328,84 €
<b>Total</b>	<b>42,00%</b>	<b>1 726,41 €</b>



**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 18/2026**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le dix neuf mai à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 28 mai 2026

**Nombre de membres :**

en exercice : 80  
présents : 64  
votants : 68  
pouvoirs : 4

**Objet : Désignation des membres du Bureau pour siéger au  
GAL du Pays de Saintonge Romane**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Nicolas DURLICQ, Nadine BONDON, Olivier MACAUD, Nelly GAUTHIER, Alain DESTREGUIL, Jean-Pierre CARTON, Florian MARCHAIS, Stéphane GOMEZ, Sylvie BARDEY, Béatrice AUDEBERT, Laurence HARM, Thierry LEON, Cécile DAUGAS, Géraldine CUSSAC, Thierry AUDEBERT, Aurélien BOSSE, Régis MASSIAS, Patrice SALLAFRANQUE, David THEILLET, Sylvie AVIGNON, Alexandre BOULOUMOU, Nicole RAMBAUD, Florence FELLER, Christine BOUCHERIE, Sylvie PAPILLON, Véronique LAPREE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL, Marine MONGET, Jean-François BON, Mathieu BOURRIER, Eric OSSWALD, Pascal LAVERGNE, Philippe SOULISSE, Eric LE GALL, Patrick SOITEL, Jannick RICHARD, Eric LOUGE, Marie-Line CHEMINADE, Charlotte TOUSSAINT, Joël TERRIEN (mandataire de Francis GRELLIER), Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ (mandataire de Bruno DRAPRON), Ammar BERDAÏ, Jean-Charles LANGLAIS, Ludovic NORIGEON, Romain ROUAN (mandataire de Anaïs MORICET), Christophe CUISINIER, Alain GUERIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Christine MILLERAND (mandataire de Laurent MICHAUD), Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Bruno TAPON, Sylvie LIMOGES, Louissette ROLLAND, Stanislas CAILLAUD, Christian GUILLON, Armelle BATARD, Angélique GRIMARD, Jean GEAY.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Laurent MICHAUD (pouvoir à Christine MILLERAND), Francis GRELLIER (pouvoir à Joël TERRIEN), Thierry MALLARD, Philippe CHASSERIAU, Anaïs MORICET (pouvoir à Romain ROUAN), Jean-Yves CORNET, Christelle BASSO-FIN, Jean-Yves DRUGEON, Bruno DRAPRON (pouvoir à Pierre DIETZ), Jean-Luc VARANCEAU.

**Secrétaire de séance : Marie-Line CHEMINADE**

Le Président expose

**Vu** le Code Générale des Collectivité ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°22 /2022 du 13 juin 2022 portant candidature « Développement Local par les Acteurs Locaux 2023-2027 – Programme des Fonds Européens » ;

**Vu** la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 et du Programme Régional FEDER/FSE+ Nouvelle – Aquitaine 2021-2027 signée le 30 septembre 2024 ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°11 /2026 du 19 mai 2026 portant élection du Bureau ;

**Vu** les statuts du Pays de Saintonge Romane ;

**Considérant** les modifications des membres du collège public du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Saintonge à la suite des élections municipales de mars 2026 ;

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Saintonge Romane de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein du Bureau du Syndicat mixte fermé ;

A la suite des élections municipales de mars 2026, il est nécessaire de désigner les nouveaux membres du Collège Public du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Saintonge Romane. Les trois EPCI membres ont désigné ou sont en cours de désignation des titulaires et suppléants pour leurs collectivités.

Voici la composition du GAL :

	Collège Privé	Collège Public
<b>Orientation stratégique 1</b> Renforcer l'attractivité par un accès aux services facilité et un soutien aux initiatives circulaires ou économes en ressources	5 titulaires 5 suppléants	<b>Pays de Saintonge Romane</b> 1 titulaire – 1 suppléant <b>Saintes Grandes Rives, l'Agglo</b> 4 titulaires – 4 suppléants
<b>Orientation stratégique 2</b> Construire une offre touristique qualifiée valorisant et animant l'ensemble des patrimoines et privilégiant un tourisme ciblé et durable	3 titulaires 3 suppléants	<b>Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole</b> 2 titulaires – 2 suppléants <b>Communauté de Communes Cœur de Saintonge</b> 2 titulaires – 2 suppléants
<b>Orientation stratégique 3</b> Asseoir un secteur agricole durable qui nourrit le territoire et expérimente	4 titulaires 4 suppléants	<b>Département 17</b> 1 titulaire – 1 suppléant
	12 titulaires 12 suppléants	10 titulaires 10 suppléants

Le Pays de Saintonge Romane doit également désigner un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein du Bureau du Syndicat mixte fermé.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Désigne au sein de son Bureau, Monsieur Pierre TUAL, Président, en tant que titulaire et Philippe ROUET, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, en tant que suppléant pour siéger au sein du collège public du Groupe d'Action Locale du Pays de Saintonge Romane.

Fait et délibéré le 3 juin 2026

Le Président,

Le Président  
Pierre TUAL

Le secrétaire de séance

Marie-Line CHEMINADE